



## occupation à mon insu de ma résidence secondaire

Par **yayaparas**, le **04/12/2010 à 20:31**

Bonjour

1/J'ai constaté que mon appartement à Orcières (hautes alpes)était occupé à mon insu (traces diverses entre mai et juillet 2010). Il est connu dans cette station de ski que les agences sous-louent à l'insu des propriétaires. Cet appartement n'est pas donné en gestion à une agence, seule la concierge a la clé. Que dois-je faire ?

2/Par ailleurs dans ce même appartement le chauffage central collectif a fonctionné également à mon insu.Devant la facture anormale(2000 €) j'ai demandé le relevé des compteurs de thermies et ai constaté une consommation de près de 2 mois en mon absence (entre octobre et décembre 2009). Cofaly en charge de la maintenance à qui j'a écrit pour demander des explications ne répond ni à mon courrier ni à mes appels téléphoniques. Que dois-je faire ?

Merci par avance de votre aide.

Par **Domil**, le **04/12/2010 à 20:38**

Ne laissez plus la clé à personne et changez les barilletts des serrures.  
Avez-vous appelé la police pour qu'ils constatent la violation de domicile ?

Par **yayaparas**, le **05/12/2010 à 11:12**

Bonjour Domi

merci de votre réponse. J'ai changé le barillet de ma serrure et plus personne n'a ma clé, je n'ai pas porté plainte à la police car il n'y a pas effraction et je ne peux faire constater la violation.

Que puis-je faire envers Cofely qui fait le canard à mes courriers ?

Par **Domil**, le **05/12/2010 à 12:04**

Que voulez-vous faire contre eux ?

Du chauffage a bien été utilisé dans votre logement et ils n'y sont pour rien.

Par **yayaparas**, le **05/12/2010** à **12:33**

Rebonjour Domil

si Cofely peut y être pour quelque chose car j'ai constaté cet été 2010 que le technicien qui passe vérifier tous les radiateurs dans les appartements (après et avant la période de chauffe) avait laissé les robinets thermostatiques ouverts alors que je les avais fermés. Donc si en été 2009 il a ouverts les robinets et ne les a pas refermés l'appartement a été chauffé à la date de l'ouverture du chauffage collectif 31.10.2009 jusqu'à mon arrivée 15.12.2009. (selon les relevés effectués par leur sous-traitant ecometering il apparait qu'il y a consommation entre ces dates). Mais comment le prouver ?

Par **Domil**, le **05/12/2010** à **14:39**

[citation]Mais comment le prouver ?[/citation]

C'est bien le problème